

l'usage, des instruments (compteurs et autres dispositifs du genre) servant à mesurer les quantités d'électricité et de gaz consommées; elles prévoient également un processus d'inspection en cours d'usage.

**Étiquetage des appareils électroménagers du point de vue de la consommation d'énergie.** Les réfrigérateurs et congélateurs vendus au Canada doivent porter une étiquette Énerguide. Cette plaque indique le taux de consommation mensuelle en kilowattheures pour chaque modèle. La réglementation de cet étiquetage d'énergie relève de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Les laveuses, lave-vaisselle, sècheuses et poêles électriques devaient faire partie du programme Énerguide en 1980.

**La Direction des corporations** du ministère des Corporations et de la Consommation a pour rôle d'appliquer les lois suivantes: Loi sur les corporations commerciales canadiennes, Loi sur les corporations canadiennes, Loi sur les associations coopératives du Canada et Loi sur les chambres de commerce. Elle est également investie d'un mandat statutaire en ce qui concerne la publication de documents officiels au sujet des sociétés créées en vertu d'autres lois fédérales telles que la Loi sur les compagnies de prêt, la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et la Loi sur les chemins de fer.

Toutes les corporations fédérales autres que celles dont l'activité consiste à servir d'intermédiaires financiers doivent être constituées en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, proclamée en décembre 1975. Cependant, comme cette loi n'abrogeait pas l'ancienne Loi sur les corporations canadiennes avant le 15 décembre 1980, la Direction devait s'occuper de l'administration des corporations aux termes de l'une ou l'autre loi jusqu'à cette date. On a adopté cette politique de mise en application progressive de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes afin de permettre à ces dernières d'effectuer la transition entre l'ancienne et la nouvelle loi avec le minimum de pressions et d'inconvénients, en suivant une procédure relativement simple. Une partie de la Loi sur les corporations canadiennes continue de s'appliquer aux corporations fédérales de bienfaisance et à but non lucratif.

Outre ses activités officielles, la Direction fournit au public des copies de documents administratifs des corporations. En juillet 1979, tous les services de recherche de renseignements au sujet des noms corporatifs étaient automatisés et disponibles au public par voie des entreprises privées de recherches, avec accès à un registre de plus d'un million de sociétés constituées et non constituées au Canada (dont 15,000 à charte fédérale) et près de 150,000 marques de commerce enregistrées.

## Commerce international

19.3

### Sommaire

19.3.1

En 1978, la valeur du commerce extérieur du Canada a subi une forte croissance. Pour la troisième année consécutive depuis la récession mondiale de 1975, l'accroissement des exportations canadiennes s'est chiffré à près de 19%. Du côté des importations le rythme a été moindre, de sorte que la balance commerciale du pays a enregistré un excédent accru de \$2.9 milliards en 1978. Les balances commerciales présentées au tableau 19.26 sont fondées sur les chiffres totalisés à partir de documents douaniers, conformément aux procédures et concepts exposés à la section 19.3.4. Elles figurent également sur une base de balance des paiements; dans ce cas, un certain nombre d'ajustements sont apportés aux totaux douaniers pour les rendre compatibles avec les concepts et les définitions du système des comptes nationaux. (Voir le Chapitre 23 pour les données sur la balance des paiements.)

La hausse des prix rend compte d'une forte proportion de la valeur accrue des échanges commerciaux, particulièrement en ce qui concerne les importations. Après aucune variation en 1976, l'indice des prix des importations a grimpé de 12% en 1977 et de 13% en 1978. Malgré l'accroissement considérable de la valeur des importations, le volume réel n'a progressé que de 0.5% en 1977 et de 3.1% en 1978.